

JUSTIFICATIFS DE DOMICILE RECEVABLES

Pour s'inscrire sur les listes électorales, il faut prouver son attaché à la commune. Pour cela, il faut fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Vous avez un justificatif à votre nom :

Pour votre domicile

Vous devez fournir un justificatif **de moins de 3 mois**, à votre nom et mentionnant l'adresse de votre domicile sur la commune.

Les justificatifs les plus couramment admis sont :

- Attestation ou la facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe établie à votre nom par cette entreprise (de moins de 3 mois)
- Attestation d'assurance habitation (de moins de 3 mois)
- Quittance de loyer non manuscrite (de moins de 3 mois)
- Bulletin de salaire ou titre de pension (de moins de 3 mois)
- Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (la plus récente)
- Pour les personnes en maison de retraite, attestation du directeur sur laquelle figure l'adresse de l'établissement et établissant la réalité de l'hébergement (de moins de 3 mois).

Vous habitez chez un proche (parent, ami...)

Chez votre père/mère

Avant 26 ans :

Il faut fournir :

- un document de moins de 3 mois attestant du domicile du parent dans la commune,
- et un document attestant du lien de filiation (copie du livret de famille, acte de naissance avec indication de la filiation, ...).

A partir de 26 ans :

Il faut fournir :

- lettre signée par le parent qui vous héberge, certifiant que vous habitez chez lui et datant de moins de 3 mois,
- document prouvant votre lien avec la commune (bulletin de salaire récent ou tout document indiquant votre nom et l'adresse du parent vous hébergeant),
- copie de la carte d'identité du parent vous hébergeant.

Chez une autre personne

Il faut présenter les 3 documents suivants :

- lettre signée par la personne qui vous héberge, certifiant que vous habitez chez elle et datant de moins de 3 mois,
- document prouvant votre lien avec la commune (bulletin de salaire récent ou tout document indiquant votre nom et l'adresse de la personne vous hébergeant),
- copie de la carte d'identité de l'hébergeant.